

Appel à candidatures pour une résidence d'écriture à la Maison Jules-Roy – Vézelay Saison 2024

La Maison Jules-Roy

Le Département de l'Yonne a acquis la propriété vézélienne de l'écrivain Jules Roy en 1999. L'objectif était d'en faire une maison d'écrivain, un lieu de culture et de mémoire ouvert au plus grand nombre. Dans cette perspective, Jules Roy a légué au Département ses manuscrits, sa bibliothèque ainsi que son cabinet de travail, laissé en l'état.

Depuis 2002, le Département de l'Yonne ouvre la Maison Jules-Roy chaque année à la belle saison, permettant au public de découvrir le bureau de Jules Roy ainsi que des expositions temporaires. Parallèlement, il y organise chaque année plusieurs résidences d'écrivains. Ces derniers, accueillis à l'étage de la Maison Jules-Roy dans un appartement dédié, y séjournent deux mois pour travailler dans le calme et la sérénité que leur offre ce lieu. Ils vont à la rencontre des habitants du Département à travers des médiations et des soirées littéraires.

Les coordonnées et contacts

Clos du couvent, 1 rue des Écoles, 89 450 Vézelay, maison-jules-roy@yonne.fr (03-86-72-74-09)
Responsable : Thierry LÉONARD, thierry.leonard@yonne.fr (03-86-48-02-42)



Les thèmes retenus

Le Département de l'Yonne propose chaque année un programme culturel en lien avec la vie et les aspects de l'œuvre littéraire de Jules Roy et des écrivains vézéliens, mais aussi en résonance avec les enjeux du territoire de Vézelay et de l'Yonne. Un comité de sélection se réunira pour examiner les candidatures reçues, et étudiera la qualité des projets d'écriture et de médiation et leur pertinence par rapport aux thèmes et aux enjeux indiqués ci-dessus. Il choisira deux candidatures pour l'année 2024, en veillant également à leur harmonie et à leur complémentarité.

Les objectifs de la résidence

Le Département propose des résidences d'écriture dans la Maison Jules-Roy, maison située à 50 mètres de la Basilique Sainte Madeleine, dans le petit village de Vézelay (89450), commune rurale d'un peu plus de 400 habitants.

Par ce dispositif, le Département offre aux auteurs des conditions favorables à la création et au développement d'une œuvre littéraire et leur permet de mener un travail personnel d'écriture. Par ailleurs, il permet aux auteurs d'aller à la rencontre des publics en leur faisant découvrir la richesse de la création littéraire contemporaine par le biais de rencontres, lectures, ateliers, organisés en partenariat avec les acteurs culturels locaux (médiathèques, écoles, collèges, centre pénitentiaire et hospitalier...).

Il participe ainsi au rayonnement littéraire et culturel de la Maison Jules-Roy.

Les conditions d'accès et la constitution du dossier de candidature

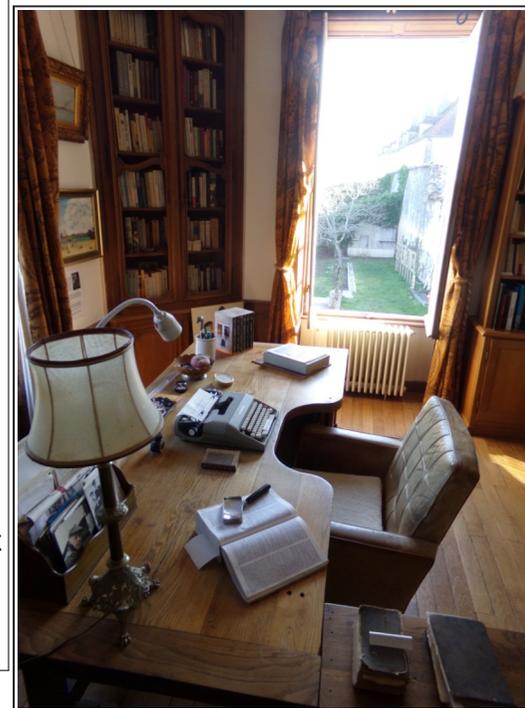
Conditions d'accès:

- Peuvent bénéficier de ce dispositif les écrivains, traducteurs, essayistes, scénaristes, résidant ou non en France.
- Ne peuvent être candidats les auteurs qui ont déjà effectué une résidence à la Maison Jules-Roy ces cinq dernières années (de 2019 à 2023).
- Tous les genres sont autorisés (roman, poésie, théâtre, ouvrages pour la jeunesse, essai, hybride...).
- La maîtrise de la langue française est indispensable.
- Les candidats doivent avoir déjà publié au moins 2 ouvrages à compte d'éditeur.
- La mention suivante devra figurer dans le projet une fois édité : *L'auteur de ce livre a bénéficié du soutien du Conseil Départemental de l'Yonne lors d'une résidence d'écriture à la Maison Jules-Roy en 2024.*
- 5 exemplaires du livre édité seront remis gracieusement au Conseil Départemental de l'Yonne.

Constitution du dossier :

- CV avec présentation détaillée du candidat et description des travaux précédents
- fiche d'identification (ci-jointe) à remplir
- note d'intention et présentation détaillée du projet d'écriture, des expériences d'intervention et des actions culturelles proposées en direction du public
- 2 exemplaires du dernier livre publié.

Les dossiers doivent impérativement être envoyés par mail, avec coordonnées complètes (adresse postale, téléphone, courriel), pièces jointes et liens éventuels, aux adresses suivantes : maison-jules-roy@yonne.fr et thierry.leonard@yonne.fr. Les exemplaires des derniers ouvrages publiés sont à envoyer par courrier à la Médiathèque Départementale de l'Yonne, 10, rue du Moulin, 89000 Saint-Georges sur Baulche.



La sélection des candidats

Les dossiers de candidature seront soumis à un comité de sélection, seul habilité à apprécier le respect des critères de sélection et la qualité du projet. Ce comité est composé au minimum d'un(e) élu(e) du Conseil Départemental, de la directrice du rayonnement touristique et culturel, du chef du service de la Médiathèque Départementale et/ou de l'adjointe au chef de service, et de deux experts littéraires et artistiques.

Cette sélection sera soumise à validation finale par les élus du Conseil Départemental de l'Yonne.

Une rencontre avec la commission en charge de la culture du Département pourra être organisée avec les candidats sélectionnés ou les candidates sélectionnées avant le début de la résidence.

Le cadre culturel du projet

Le travail de création occupera **70 % du temps de la résidence**. Le reste du temps sera consacré aux rencontres et aux lectures avec le public, avec des scolaires ou avec un public empêché ou handicapé, en fonction de la nature du projet et du parcours du candidat.

Le cadre financier du projet

2 mois de résidence sont proposés à chaque auteur sélectionné. Celui-ci recevra une bourse d'écriture de **2 000 € net mensuel** pour un mois plein de résidence. Un premier versement de 2000 € sera effectué durant le premier mois de la résidence, le second versement sera effectué pendant le second mois de résidence.

Les frais de déplacement seront pris en charge par le Département sur la base d'un seul aller/retour (du domicile de l'écrivain jusqu'à Vézelay), à hauteur de **500 € maximum** sur présentation de justificatifs.

Les frais de transports supplémentaires pendant sa résidence restent à la charge du candidat. Cependant les déplacements liés aux rencontres et aux actions culturelles sont pris en charge par le Département (mise à disposition d'un véhicule si besoin).

Les médiations (atelier d'écriture ou de lecture, rencontre littéraire publique...) ne donneront lieu à aucune rémunération supplémentaire.

Le calendrier des candidatures

La date limite de réception des dossiers est fixée au **vendredi 8 septembre 2023**

Le comité de sélection se réunira ensuite et rendra son avis **avant le 15 octobre 2023**

Deux périodes de résidence de 2 mois chacune sont proposées – **du mardi 2 avril au vendredi 31 mai** et **du lundi 2 septembre au jeudi 31 octobre 2024** – durant lesquelles l'auteur en résidence devra se rendre entièrement disponible pour effectuer son séjour complet à la Maison Jules-Roy. Une absence de 3 jours maximum sera tolérée par mois de résidence, pour des raisons professionnelles, familiales ou médicales. Dans ce dernier cas, un justificatif médical devra être fourni.

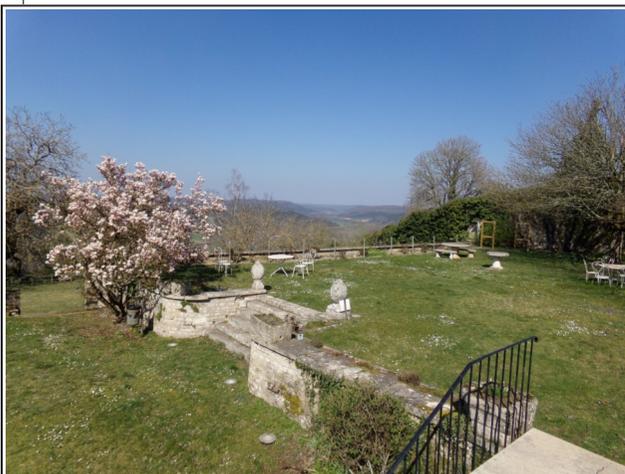
Le cadre juridique de la résidence

La résidence sera encadrée par une convention signée entre le Département et le résident, précisant les modalités artistiques, culturelles et matérielles du séjour.

Toute rupture de contrat ou non respect des clauses donnera lieu au remboursement des montants perçus et dépensés.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être instruit.

Informations pratiques



Chaque résidence, qui n'accueillera qu'un seul auteur à la fois, comprend la mise à disposition:

- d'un logement situé au 2^e étage de la Maison Jules-Roy composé d'une chambre, un bureau, une salle de bains ;
- d'une cuisine équipée commune ;
- de linge de maison ;
- d'un accès Internet (avec Wifi), un ordinateur portable (si besoin) et une ligne de téléphone fixe ;
- des jardins (partagés avec le public).

Le bureau de Jules Roy et les jardins sont ouverts au public du mercredi au dimanche de 14 h à 18 h du 1^{er} avril au 31 octobre de l'année.

Afin de faciliter l'organisation des médiations, il est fortement recommandé d'être titulaire du permis B et de disposer d'un véhicule personnel. En outre, le village de Vézelay est peu desservi par les transports en commun.

Éléments pour la fiche d'identification (à joindre au dossier de candidature)

Nom et Prénom :

Pseudonyme littéraire (le cas échéant) :

Profession :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone :/...../...../...../.....

Courriel :@.....



Nombre de publications à compte d'éditeur au cours des 10 dernières années :

Résidences d'écriture effectuées ces 5 dernières années :

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____

Date et signature du candidat :